

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/06/2022

Date de l'affichage

23/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE & Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Jean-Jacques BRICHET représenté par Ghislaine HARSCOËT, Davy BRUN représenté par Sébastien COUPAS, Christian CIBIER représenté par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Frédéric BRUNOT, Clotilde LAGOUTTE représentée par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Yannick GUILLO, Édith LION représentée par Fabrice HOULIER, Suzanna MARTINET représenté par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI représentée par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT représenté par Jean-Sébastien SGARD, Aurélie POLESE représentée par Christophe MARTINET, Sylvie PROCHILLO représentée par Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER représenté par Eliane DIACCI, Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES, Alain THIBAUD représenté par Didier BALDY & Joëlle VACHER représentée par Carine CALMON PLANTIN.

Absents

Aymeric DUROX

44 conseillers communautaires en exercice : 26 présents, 17 représentés et 1 absent à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 23/06/2022

ID : 077-247700701-20220630-2022_110_09-DE

**2022/110-09 – OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION
WESTERN LINE DANSE MORMANT POUR SON FESTIVAL DE COUNTRY
MUSIC**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 07 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Vu la délibération communautaire n° 2022/09-09 en date du 17 février 2022 portant validation d'un règlement permettant l'attribution de subventions aux projets culturels associatifs reconnus d'intérêt communautaire,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de soutenir les associations locales, en particulier leurs projets qui concourent à la politique culturelle communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Patrimoine et Développement Socioculturel, réunie en sous-commission le 21 avril 2022, pour l'attribution d'une subvention de 800,00 euros pour l'organisation du Festival de Country Music programmé le 10 septembre 2022 à Saint-Ouen-En-Brie par l'association « Western Line Danse Mormant »,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UN :

Décide d'attribuer une subvention de 800,00 € à l'association « Western Line Danse Mormant » pour l'organisation de son Festival de Country Music le 10 septembre 2022 à Saint-Ouen-en-Brie.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 juin 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 23/06/2022

ID : 077-247700701-20220630-2022_110_09-DE